



SECTEUR DES SERVICES SOCIAUX

DATES À RETENIR

Deuxième avis

CONFÉRENCE DU SECTEUR DES SERVICES SOCIAUX, 2016

DU JEUDI 7 AVRIL 2016, 16 H 00

AU DIMANCHE 10 AVRIL 2016, 13 H 00

LA RÉUNION ET LA CONFÉRENCE SUSMENTIONNÉES AURONT LIEU AU

DOUBLETREE BY HILTON

300, rue King

London (Ontario) N6B 1S2

Les sections locales sont priées d'effectuer TOUTES LEURS RÉSERVATIONS D'HÔTEL par l'entremise de W.E. Voyages.

1-888-676-7747 (sans frais)

Demandez à parler à Christina ou Nora

[Au moment de réserver votre(vos) chambre(s), n'oubliez pas de mentionner la Conférence du CCTSS]

Besoins particuliers

Veillez informer l'hôtel/Voyages W.E. de tout besoin particulier au moment d'effectuer votre réservation.

DROITS D'INSCRIPTION (par délégué) Comprend le lunch, le vendredi

Affiliés :

235 \$ jusqu'au 13 mars 2016

285 \$ à compter du 14 mars 2016

Non-affiliés :

395 \$ jusqu'au 13 mars 2016

445 \$ à compter du 14 mars 2016

Remarque : il n'y a pas de limite quant au nombre de délégués qu'une section locale peut envoyer. Le nombre de délégués votants sera conforme aux règlements du CCTSS.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec:

Uliana Siniavskaia au 905-739-3999, poste 235 ou usiniavskaia@cupe.ca

:us/cope491

À : tous les présidents, secrétaires-archivistes, présidents d'unités des services sociaux et représentants syndicaux nationaux assignés

De : Andrew Hunter, coordonnateur des services sociaux de l'Ontario, Carrie Lynn Poole-Cotnam, présidente du Comité de coordination des travailleurs et travailleuses des services sociaux (CCTSS)

Objet : Conférence de 2016 des travailleurs et travailleuses des services sociaux – Deuxième convocation

Date : le 25 janvier 2016

La Conférence de 2016 des travailleurs et travailleuses des services sociaux qui se tiendra à London, en Ontario, débutera à 16 h 00 le jeudi 7 avril et se terminera le dimanche 10 avril à 13 h 00. Les inscriptions commenceront dans le hall à 14 h 00 et se poursuivront jusqu'à 16 h 00.

La conférence de cette année dont le thème est « Travail indispensable – Salaire juste » promet d'être instructive, intéressante et puissante. Fort du succès de l'année dernière, le temps alloué aux sessions sous-sectorielles restera d'un jour et demi (soit l'après-midi, le vendredi 8 avril et toute la journée, le samedi 9 avril).

Inscription

Vous trouverez ci-jointe la deuxième convocation à la Conférence de 2016 des travailleurs et travailleuses des services sociaux qui comprend les renseignements sur l'hébergement et le déplacement ainsi que le formulaire d'inscription à la conférence.

Si vous avez besoin de l'aide financière accordée aux petites sections locales, de services de garde d'enfants sur place, d'interprétation simultanée en langue française ou en langage gestuel américain, ou toute autre exigence d'accessibilité, n'hésitez pas à consulter notre site web au www.cupe.on.ca ou à communiquer avec notre bureau au 905-739-9739.

VEUILLEZ REMPLIR CES FORMULAIRES ET NOUS LES RETOURNER D'ICI LE 4 MARS 2016 AU PLUS TARD

Pour obtenir cet avis en anglais, veuillez consulter notre site web.

Échéanciers

- Pour vous prévaloir du tarif préférentiel accordé au SCFP, vous devez effectuer votre réservation d'hôtel d'ici le **13 mars 2016**.

- Les sections locales peuvent bénéficier d'une aide pour assister à la conférence en fonction de leur taille (moins de 100 membres) ou du lieu (au Nord ou à plus de 500 kilomètres de la conférence). Il en va de même de celles nouvellement syndicalisées qui négocient leur première convention collective ou celles qui ont été en grève ou en lock-out l'année dernière, avant la conférence. Nous devons recevoir ces demandes d'ici le **4 mars 2016**.

Nous sommes à la recherche de clips vidéo et de photos !

Avez-vous pris des photos ou des vidéos lors de négociations, de campagnes, d'assemblées générales, d'événements communautaires, de moyens de pression, etc.? Si oui, nous aimerions en obtenir une copie ! Veuillez faire parvenir les photos et/ou les clips vidéo à Uliana Siniavskaia à usiniavskaia@cupe.ca.

Cotisation des services sociaux

Les Statuts du Comité de coordination des travailleurs et travailleuses des services sociaux (CCTTSS) prévoient la collecte d'une cotisation de deux dollars par membre, par année. Ainsi, le Comité peut mettre en œuvre des plans de travail ambitieux dans le secteur des services sociaux pour relever les défis auxquels nos membres sont confrontés.

Les Statuts du Comité de coordination du secteur des services de développement (CCSSD, anciennement le CNIC) prévoient la collecte d'une cotisation de deux dollars par membre, par année. La négociation coordonnée a permis à ce secteur de réaliser des gains importants.

Si votre section locale ne l'a pas déjà fait, veuillez envisager verser vos cotisations, applicables pour 2015. Même si les cotisations sont volontaires, les efforts coordonnés du secteur des services sociaux devraient pouvoir compter sur les ressources qui leur sont nécessaires. Veuillez envisager verser votre cotisation volontaire de sorte que ces efforts coordonnés puissent se poursuivre.

Veuillez trouver ci-joints des formulaires de cotisation du CCTTSS et du CCSSD.

Élections

Conformément aux Statuts du CCTTSS, 2016 est une année électorale pour le Comité. Pour obtenir une version intégrale des Statuts du CCTTSS, veuillez communiquer avec Uliana Siniavskaia à usiniavskaia@cupe.ca.

Le vote

Les sections locales peuvent envoyer un nombre illimité de délégués à la Conférence. Toutefois, aux fins du vote sur les questions relatives aux affaires du CCTTSS, les Statuts limitent la distribution des bulletins de vote comme suit :

1 à 100 membres	2 délégués
101 à 250 membres	3 délégués
251 à 400 membres	4 délégués
Chaque tranche supplémentaire de 150 membres	1 délégué additionnel
Conseils de district	1 délégué

Les sections locales qui représentent à la fois les travailleurs des services sociaux et d'autres qui ne le sont pas auront droit à un nombre de délégués votants uniquement en fonction du nombre de travailleurs du secteur des services sociaux qu'elles représentent.

Les sections locales composites et municipales doivent préciser le nombre de travailleurs des services sociaux qu'elles représentent sur le formulaire d'inscription.

Nous sommes impatients de vous voir à la Conférence. Pour toute clarification et/ou information, n'hésitez pas à communiquer avec Uliana Siniavskaia à usiniavskaia@cupe.ca ou au (905) 739-3999, poste 235.

En toute solidarité,



Andrew Hunter
Coordonnateur des services sociaux – Ontario



Carrie Lynn Poole-Cotnam
Présidente du CCTTSS

Pièces jointes

cc : Mark Hancock, Charles Fleury, Linda Thurston-Neeley, Jim Flynn, Heather Grassick, Robert Lamoureux, Division du SCFP-Ontario, Anne Healy, Sarah Ryan, Christina Gilligan, Barbara Wilker-Frey, Joe Courtney, Mary Unan, Stella Yeadon, Charlotte Monardo

AH/us
cope491

REMARQUE : utilisez le verso de la page si nécessaire.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

CONFÉRENCE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES SERVICES SOCIAUX DU SCFP 2016

Deuxième avis

Droits d'inscription :

Jusqu'au 13 mars 2016

Affiliés : 235 \$ (par délégué)

Non-affiliés : 395 \$ (par délégué)

À compter du 14 mars 2016

Affiliés : 285 \$ (par délégué)

Non-affiliés : 445 \$ (par délégué)

(VEUILLEZ ÉCRIRE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)

NOM DU DÉLÉGUÉ	SECTION LOCALE ET No. D'UNITÉ	SOUS-SECTEUR DU DÉLÉGUÉ : Services de garde à l'enfant/agences communautaires; agences à but non lucratif/SAE/SD/services municipaux	ADRESSE COURRIEL (si disponible)	No. de TÉLÉPHONE

SIGNÉ : _____ No. de la SECTION LOCALE DU SCFP _____ NOMBRE DE MEMBRES DANS LA SECTION LOCALE : _____

S'IL S'AGIT D'UNE SECTION LOCALE COMPOSITE/MUNICIPALE, VEUILLEZ INDIQUER LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS SOCIAUX : _____

EMPLOYEUR : _____ NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE DE LA SECTION LOCALE : _____

Nous prions les sections locales d'effectuer TOUTES LES RÉSERVATIONS DE CHAMBRED'HÔTEL auprès de W.E. Voyages
1-888-676-7747 (sans frais)

Demandez à parler à Christina ou à Nora (la date butoir est le 13 mars 2016)

[N'oubliez pas de mentionner que vous assisterez à la Conférence du CCTSS-services sociaux au moment d'effectuer votre réservation]

**VEUILLEZ COMPLÉTER ET RETOURNER CE FORMULAIRE D'INSCRIPTION, ACCOMPAGNÉ DE VOTRE
CHÈQUE LIBELLÉ AU NOM DU SCFP-ONTARIO – CONFÉRENCE DU CCTSS 2016**

(Conservez une copie du formulaire d'inscription pour vos dossiers)

Veillez retourner à l'adresse suivante :

SCFP-Ontario – Conférence du CCTSS (2016)

À l'attention d'Uliana Siniavskaia

80, promenade Commerce Valley Est – Markham (Ontario) L3T 0B2

LE PRÉLÈVEMENT VOLONTAIRE DES SERVICES SOCIAUX, 2016, EST-IL INCLUS?

OUI _____ NON _____ PAYÉ _____

TOURNEZ LA PAGE →

:us/ cope491

2016

FORMULAIRE DE COTISATION

SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Prière de retourner ce formulaire avec votre chèque

Section locale #: _____

Nom de l'employeur: _____

Nombre de travailleurs des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle : temps plein - Temps partiel -	
NOMBRE DE MEMBRES X 2.00 \$ = MONTANT DE LA COTISATION VOLONTAIRE POUR LES SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	\$

Veillez libeller votre chèque à l'ordre de SCFP Ontario : – Cotisation volontaire – Déficience intellectuelle

**Adressez à : *Uliana Siniavskaia, Bureau régional du SCFP
80 Commerce Valley Drive East
Markham, Ontario L3T 0B2***

S'il vous plaît noter: Ces versements sont volontaires, mais les efforts coordonnés dans le secteur des services sociaux dépendent de la disponibilité des ressources nécessaires. Nous vous demandons donc de penser à verser ces prélèvements afin que notre travail coordonné puisse se poursuivre.

2016

SECTEUR DES SERVICES SOCIAUX (CCTSS)
FORMULAIRE DE COTISATION

Prière de retourner ce formulaire avec votre chèque

Section locale SCFP : _____

Nom de l'employeur : _____

Nombre de travailleurs des Sociétés d'aide à l'enfance : Temps plein - Temps partiel -	
Nombre des travailleurs des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle : Temps plein - Temps partiel -	
Nombre de travailleurs des Services sociaux municipaux OU travailleurs de la section locale 1750 : Temps plein - Temps partiel -	
Nombre de travailleurs des agences communautaires : Temps plein - Temps partiel -	
Nombre de travailleurs des Services de garde : Temps plein - Temps partiel -	
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES DES SERVICES SOCIAUX :	

**NOMBRE TOTAL DE MEMBRES X 2.00 \$ =
COTISATION VOLONTAIRE DES SERVICES SOCIAUX
INCLUDE**

\$

Faites votre chèque à l'ordre de : SCFP Ontario – Cotisation Services sociaux

**Adressez à : Uliana Siniavskaia, Bureau régional du SCFP
80 Commerce Valley Drive East
Markham, Ontario L3T 0B2**

S'il vous plaît noter: Ces versements sont volontaires, mais les efforts coordonnés dans le secteur des services sociaux dépendent de la disponibilité des ressources nécessaires. Nous vous demandons donc de penser à verser ces prélèvements afin que notre travail coordonné puisse se poursuivre.

Travaillez-vous pour un organisme communautaire?

▶▶▶ Ne souffrez pas d'une crise d'identité !

Si vous dispensez des services sociaux essentiels aux Ontariens en milieu communautaire, vous pourriez être l'un des 2 000 travailleurs des agences communautaires, membres du SFCP. Nos 170 sections locales comptent des membres qui travaillent dans des organisations de services sociaux et des organismes communautaires à l'échelle de la province.

Trop souvent, les membres à l'emploi d'organismes communautaires ne s'identifient pas à ce domaine de notre secteur. Peut-être que vous travaillez pour une municipalité, que vous appartenez à une unité d'une grande section locale composite ou que vous livrez des programmes d'aide à l'établissement aux nouveaux arrivants au Canada. Peut-être que vous fournissez des services de santé mentale aux enfants, que vous enseignez les compétences en matière d'emploi ou que vous gérez des programmes à l'intention des jeunes et des personnes âgées dans les centres communautaires. Mais, ce sont vos représentants syndicaux des organismes communautaires siégeant au Comité de coordination des travailleurs sociaux (CCTSS) qui défendent les questions qui vous touchent, vous, votre travail et votre communauté.

Si vous travaillez dans un organisme communautaire, nous voulons mieux vous connaître !

Pourquoi s'identifier comme membre du SFCP d'un organisme communautaire?

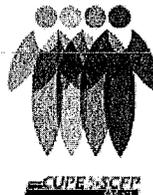
Les salariés des organismes communautaires font face à des problèmes uniques et particuliers au travail. La plupart des travailleurs de notre secteur sont principalement des femmes. Il peut s'agir d'emplois peu payés et/ou précaires. Plusieurs membres travaillent aussi pour des organismes qui offrent des emplois par projet ou qui sont des proies faciles pour les compressions budgétaires ou pour des gels.

Les représentants du SFCP des organismes communautaires cherchent à résoudre ces problèmes par le biais :

- ✓ De fortes ententes sur l'équité salariale
- ✓ De lobbying en faveur d'une augmentation du financement des organismes
- ✓ De la négociation des régimes de pension pour les travailleurs des organismes communautaires
- ✓ De la discussion des questions de travail précaire.

Vos représentants des organismes communautaires sont là pour défendre vos intérêts.

SSWCC
Social Service Workers
Coordinating Committee



CCTSS
Comité de coordination
des travailleurs des
services sociaux

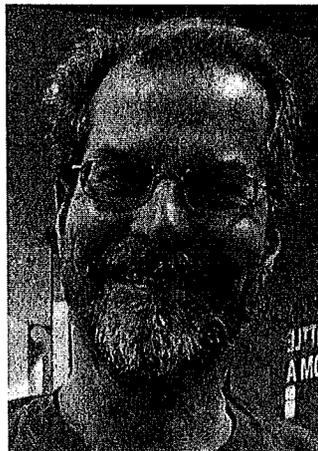
Vos représentants du SCFP des organismes communautaires au CCTSS



Je m'appelle Rae-Anne Scratch, représentante des organismes communautaires au CCTSS. Je suis à l'emploi d'un organisme à but non lucratif multisectoriel à Leamington. Nous fournissons des services d'aide à l'établissement et de langues, des services

d'emploi et des services de soutien communautaire. Je travaille dans le secteur depuis dix ans et je suis présidente de la section locale du SCFP depuis huit ans. Communiquez avec moi au raeofsun71@hotmail.com.

Je m'appelle Peter Votsch et je suis représentant des organismes communautaires au CCTSS. Depuis seize ans et demi, je travaille chez *Neighbourhood Link Support Services*, une division de *Neighbourhood Group*, un organisme multi-services dans



l'Est de Toronto. Je suis membre de la section locale 3202. Je siège au Comité exécutif depuis cinq ans et j'ai récemment été élu président. Veuillez me faire parvenir un courriel à p.votsch@sympatico.ca.

Qui est membre du SCFP au sein des organismes communautaires?

Vous êtes membre si votre organisme communautaire est financé par :

- ✓ Les ministères du gouvernement de l'Ontario (Services sociaux et communautaires; Santé; Formation et Collèges et Universités; Services à l'enfance et à la jeunesse; Éducation; Citoyenneté et Immigration)
- ✓ Financement fédéral (Industrie Canada et Citoyenneté et Immigration Canada)
- ✓ Financement municipal, Centraide et axé sur les projets.

Qu'est-ce qui est à l'ordre du jour des organismes communautaires?

Les récents changements ayant été apportés au financement de Centraide ont donné lieu à une augmentation du nombre d'emplois précaires et temporaires dans les organismes communautaires. Ces changements augmentent aussi les possibilités de mises à pied, de gels de salaire et de pertes d'emploi pour les membres du SCFP. À Ottawa et à Toronto, les cycles de financement ont été réduits de cinq à trois ans en ce qui concerne certains organismes « d'ancrage », tandis que d'autres ne touchent qu'un financement axé sur le projet. Nous avons également constaté une tendance vers un financement ciblé ou en fonction des résultats, alors que les priorités de Centraide changent d'une année à l'autre et que l'argent est alloué à ces projets plutôt qu'à des programmes de longue date.

Les représentants du SCFP des organismes communautaires veulent savoir comment cette nouvelle structure de financement affecte vos membres. La question a-t-elle été soulevée lors des négociations? Des pressions sont-elles exercées pour créer davantage de postes temporaires? Votre employeur résiste-t-il aux hausses de salaire? Faites parvenir toute information à Sarah Ryan, chercheuse au département des services sociaux du SCFP, à sryan@cupe.ca.